Séance du 27/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 389
Dossier : 171091

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion
Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 17/11/2017
Compte rendu affiché le : 28/11/2017
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présent jusqu'à la question 61 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question 18 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présent jusqu'à la question 50 du projet de l'ordre du jour.), Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY

Absents-Excusés :
M. Paul CORRIERAS (pouvoir à M. Frédéric DURAND, Présent à partir de la question n°51 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raymonde ALLIROT (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Excusé à la question 1 et présent de la question 2 à la question 93 du projet de l'ordre du jour) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE, Excusé de la question 90 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.) M. Gabriel DE PEYRECAVE (pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU, Mme Moreau est présente jusqu'à la question 50 du projet de l'ordre du jour.)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 389
Dossier : 171091

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion
Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.

□ Rappel et Références :
Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sera présenté en séance du Conseil municipal du 15 janvier 2018.
Le vote du budget principal et du budget annexe Funéraire doit avoir lieu le 26 février 2018.

□ Motivation et Opportunité :
L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Cependant, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, mais sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

□ Contenu :
Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, il est proposé au Conseil municipal d'affecter les crédits suivants :

Pour le budget principal :

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) :
597 532,50 €, pour mémoire BP 2017 : 2 390 130,00 €

Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) :
258 500,00 €, pour mémoire BP 2017 : 1 034 000,00 €

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :
3 488 293,81 €, pour mémoire BP 2017 : 13 953 175,26 €

Chapitre 23 (Immobilisations en cours) :
4 307 789,00 €, pour mémoire BP 2017 : 17 231 156,00 €

Chapitre 27 (Autres immobilisations financières) :
586 250,00 €, pour mémoire BP 2017 : 2 345 000,00 €

Pour le budget Funéraire :

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :
2 500,00 €, pour mémoire BP 2017 : 10 000,00 €

Chapitre 23 (Immobilisations en cours) :

100 750,99 €, pour mémoire BP 2017 : 403 003,99 €.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Néant

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : Néant dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :
Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :
-allouer les montants ci-dessus pour les budgets mentionnés,
-autoriser M. le Maire ou sont représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Nora BERROUKECHE**